

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SACRÉ-COEUR

SACRÉ-CŒUR, LE 15 DÉCEMBRE 2025

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sacré-Cœur, comté de la Haute-Côte-Nord, la salle Le Cœur du fjord, le 15 décembre 2025, à 17 h 20, à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

PRÉSENCES : M^{me} Lise Boulianne
 M. Pierre-Marc Boulianne
 M. Paul J. Choquette
 Mme Valérie Dufour
 M. Guillaume Lavoie
 M. Philippe Roy

ABSENCES : M. Guy Brisson

Tous membres et formant quorum.

Assiste également à cette séance :

M. Jeannot Lepage, directeur général et greffier-trésorier

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M^{me} Lise Boulianne, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 17 h 20.

RÉSOLUTION 2025-12-459

Adoption de l'ordre du jour

ORDRE DU JOUR

1. Vérification du quorum et ouverture de la séance ;

2. Adoption de l'ordre du jour ;

3. Administration générale :

- a) Adoption du règlement 637 établissant un programme d'aide pour le remplacement des toilettes à débit régulier par des toilettes à débit ;
- b) Adoption du règlement 638 établissant un programme d'aide pour l'utilisation de couches lavables 2026-2029 ;
- c) Adoption du règlement 639 pourvoyant à l'imposition des tarifs de compensation pour les services municipaux d'aqueduc et d'égout ;
- d) Adoption du règlement 640 traitant particulièrement des tarifs de compensation pour le service de collecte et de transport des déchets solides et des matières recyclables ainsi que leur disposition ou leur conditionnement s'il s'agit des matières recyclables (des matières résiduelles) et fixant les tarifs pour le service de gestion des matières résiduelles ;
- e) Adoption du règlement 641 décrétant les taux d'imposition des taxes foncières générales, spéciales ainsi que le taux des tarifs, licences, et certificats pour l'année 2026 ;

4. Affaires nouvelles :

- a) Entente de partenariat régional et de transformation numérique.

5. Période de questions

- a) _____ ;
- b) _____ ;
- c) _____ ;

6. Levée de la séance

Administration :

RÉSOLUTION 2025-12-460

Adoption du règlement 637 établissant un programme d'aide pour le remplacement des toilettes à débit régulier par des toilettes à débit

IL EST PROPOSÉ par Mme Valérie Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la Municipalité de Sacré-Cœur adopte du règlement 637 établissant un programme d'aide pour le remplacement des toilettes à débit régulier par des toilettes à débit.

RÉSOLUTION 2025-12-461

Adoption du règlement 638 établissant un programme d'aide pour l'utilisation de couches lavables 2026-2029

IL EST PROPOSÉ par M. Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la Municipalité de Sacré-Cœur adopte le règlement numéro 638 établissant un programme d'aide pour l'utilisation de couches lavables 2026-2029.

RÉSOLUTION 2025-12-462

Adoption du Règlement numéro 639 pourvoyant à l'imposition des tarifs de compensation pour les services municipaux d'aqueduc et d'égout

IL EST PROPOSÉ par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la Municipalité de Sacré-Cœur adopte le Règlement numéro 639 pourvoyant à l'imposition des tarifs de compensation pour les services municipaux d'aqueduc et d'égout.

RÉSOLUTION 2025-12-463

Adoption du Règlement numéro 640 traitant particulièrement des tarifs de compensation pour le service de collecte et de transport des déchets solides et des matières recyclables ainsi que leur disposition ou leur conditionnement s'il s'agit des matières recyclables (de matières résiduelles) et fixant les tarifs pour le service de gestion des matières résiduelles

IL EST PROPOSÉ par M. Pierre-Marc Boulianne et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la Municipalité de Sacré-Cœur adopte le Règlement numéro 640 traitant particulièrement des tarifs de compensation pour le service de collecte et de transport des déchets solides et des matières recyclables ainsi que leur disposition ou leur conditionnement s'il s'agit des matières recyclables (de matières résiduelles) et fixant les tarifs pour le service de gestion des matières résiduelles.

RÉSOLUTION 2025-12-464

Adoption du Règlement numéro 641 décrétant les taux d'imposition des taxes foncières générales spéciales ainsi que le taux des tarifs, licences, et certificats pour l'année 2026

IL EST PROPOSÉ par M. Paul J. Choquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la Municipalité de Sacré-Cœur adopte le Règlement numéro 641 décrétant les taux d'imposition des taxes foncières générales spéciales ainsi que le taux des tarifs, licences, et certificats pour l'année 2026.

RÉSOLUTION 2025-12-465

Entente de partenariat régional et de transformation numérique

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite s'inscrire dans une démarche de transformation numérique et de valorisation régionale;

CONSIDÉRANT QUE le projet de borne numérique s'inscrit dans une entente de partenariat régional visant à favoriser l'accès à l'information, la promotion touristique et la modernisation des services municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet est établi à **247 560 \$**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à assumer les coûts d'exploitation et d'entretien de la borne numérique pour la durée de l'entente, soit **cinq (5) ans**;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Guillaume Lavoie, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Sacré-Cœur d'approuver le financement du projet pour un montant total de **247 560 \$**;

QUE la Municipalité s'engage à assumer les coûts d'exploitation et d'entretien de la borne numérique pour la durée de 5 ans;

D'autoriser monsieur Jeannot Lepage, Directeur général à signer de l'entente de partenariat régional et de transformation numérique relative à l'implantation d'une borne numérique.

RÉSOLUTION 2025-12-466

Levée de la séance

Il est proposé par M^{me} Valérie Dufour que la séance soit levée à 17 h 35.

Lise Boulianne, maire

Jeannot Lepage, directeur général
et greffier-trésorier

PAR LES PRÉSENTES, JE, LISE BOULIANNE, MAIRE, APPROUVE
TOUTES LES RÉOLUTIONS DANS LE PRÉSENT PROCÈS-
VERBAL.

Lise Boulianne, maire